

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 27 mars 2013

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) M. BERTHIER, M. BON, M. EL HASSOUNI, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, Mme METGE, Mme OBRIOT, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (5) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BARRON (représenté par M. BON), Mme BERNARD (représentée par M. BERTHIER), Mme LECOMTE LE GRAND (représentée par Mme GINDRE), Mme REVEL (représentée par Mme METGE).

Membres excusés : (2) M. GOUDEAU, Mme TOLLOT.

Date de convocation : 19 mars 2013

Délibération n° : 11-2013

**Objet : Vente aux enchères de vins de Bourgogne propriétés de la Ville de Dijon
Acceptation du bénéfice de la vente par le Centre Communal d'Action Sociale**

Comme de très nombreuses villes en France, la Ville de Dijon, capitale des vins de Bourgogne, a toujours possédé une cave composée à ce jour d'environ 7 000 bouteilles, destinées à la consommation courante lors de manifestations, ou à être offertes, pour les meilleures d'entre elles, à ses invités prestigieux.

A défaut d'être consommées, nombre de ces bouteilles ont vu leur qualité et leur présentation s'altérer.

Néanmoins, elles conservent un caractère exceptionnel et peuvent présenter un intérêt tout particulier pour les amateurs et les collectionneurs.

Aussi, la Ville de Dijon a-t-elle procédé le 27 janvier 2013, à l'instar de ce qu'ont organisé d'autres municipalités telles que celle de Paris en 2006, à la vente aux enchères d'environ 3 500 bouteilles de sa cave.

Le produit de la vente s'est élevé à 151 620 €.

Le but de cette vente aux enchères n'étant pas lucratif, le Conseil Municipal a proposé lors de sa séance du 17 décembre 2012 de reverser son bénéfice au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon afin de permettre des actions de solidarité au profit des personnes défavorisées.

Par conséquent, les membres du Conseil d'Administration décident :

- d'accepter le reversement par la Ville de Dijon du bénéfice de la vente au profit du Centre Communal d'Action Sociale pour un montant de 121 296 €, somme correspondant au produit de la vente à laquelle ont été déduits 30 324 € de frais d'expertise et de renouvellement de caves.

- d'autoriser le Président ou son représentant légal à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

- d'autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à encaisser le bénéfice de la vente.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,

Nathalie POPADYAK

PUBLIÉ LE 28 MARS 2013

Préfecture de la Côte d'or
Déposé le:

04 AVR. 2013

